

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue le vendredi 17 janvier 2020 à 12 h 15 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Lisa Kennedy Directrice générale et greffière

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (12 h 21)**

20-01-23 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signature – Promesse d'achat sur les lots 3 831 636 et 3 831 610
3. Achat des lots 3 831 636 et 3 831 610
4. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D'ACHAT SUR LES LOTS 3 831 636 ET 3 831 610**

20-01-24 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville désire acquérir un terrain afin de pouvoir implanter un garage municipal et une caserne incendie ;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'acquérir un espace pour augmenter la capacité d'entreposage de matériaux et d'équipements des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une inadéquation entre le site de l'actuel garage municipal, le centre Maurice-Côté et son usage ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du centre Maurice-Côté ne répond plus aux besoins du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la caserne de pompiers ne répond plus aux besoins du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain choisi doit être situé stratégiquement pour maintenir l'efficacité des déplacements des équipes de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain choisi doit posséder une superficie suffisamment importante pour y aménager une caserne incendie et un garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite se porter acquéreur des lots 3 831 636 et 3 831 610 ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Gaudreau, maire, ou en cas d'absence ou incapacité d'agir monsieur Jean-Pierre Soucy, maire suppléant, et madame Lisa Kennedy, directrice générale et greffière, ou en cas d'absence ou incapacité d'agir madame Manon Jobin, trésorière et greffière adjointe à signer une promesse d'achat au montant de 550 000 \$ plus les taxes et frais inhérents pour et au nom de la Ville de Neuville afin de pouvoir acquérir les lots 3 831 636 et 3 831 610 avec les bâtiments déjà construits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ACHAT DES LOTS 3 831 636 ET 3 831 610

20-01-25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a signé une promesse d'achat pour l'acquisition des lots numéro 3 831 636 et 3 831 610 pour un montant de 550 000 \$ avec les bâtiments déjà construits pour la construction éventuelle d'un garage municipal et une caserne incendie ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'achat des lots numéro 3 831 636 et 3 831 610 pour un montant de 550 000 \$ plus les taxes et frais inhérents advenant que l'offre d'achat soit acceptée par le vendeur ;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Gaudreau, maire, ou en cas d'absence ou incapacité d'agir monsieur Jean-Pierre Soucy, maire suppléant, et madame Lisa Kennedy, directrice générale et greffière, ou en cas d'absence ou incapacité d'agir madame Manon Jobin, trésorière et greffière adjointe à signer l'acte notarié pour l'achat des lots numéro 3 831 636 et 3 831 610 pour et au nom de la Ville de Neuville.

QUE le conseil autorise la trésorière et greffière adjointe à procéder au paiement pour l'achat des lots numéro 3 831 636 et 3 831 610 au montant de 550 000 \$ plus les taxes et frais inhérents.

QUE le conseil autorise la trésorière et greffière adjointe à financer le montant de 550 000 \$ plus les taxes et frais inhérents à même le fonds de roulement.

QUE ledit emprunt soit remboursé sur une période de dix (10) ans à compter de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 13 h 35 sur proposition de madame Denise Thibault.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière